

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 23 février 2017

Question écrite

Ma petite poubelle verte et son sac « plastique »...

Avec la récente arrivée des « petites poubelles vertes » et de leurs sacs compostables, il semble qu'un marché parallèle de vente et/ou d'utilisation de sacs non conformes se développe de façon bien réelle.

Alors même que bon nombre de commerces, d'entreprises et de particuliers s'appliquent à limiter leur charge environnementale, notamment de par la distribution et l'utilisation de sacs réutilisables, voire compostables, l'utilisation de sacs identifiés « [bio-]dégradables » pourrait altérer drastiquement la qualité des substrats issus de nos processus de compostage et, ainsi, « ruiner » l'effort collectif au service de notre environnement.

Avec l'usage de certains sacs dits « biodégradables », dont notamment les sacs « oxo-[bio]dégradables¹ », on se trouve confrontés à un problème bien réel. En effet, ces derniers produits sont issus de l'industrie pétrochimique. Ils sont faits de plastique conventionnel (polyéthylène) auquel on a ajouté des additifs qui en permettent une [certaine] dégradation. Celle-ci est activée par les rayons UV, la chaleur ou encore une intervention mécanique.

Il semble bien que la présence de particules de plastiques non biodégradés sera ainsi maintenue sur la durée, car les micro-organismes

¹ Les plastiques oxo-dégradables appelés par certains, à tort, oxo-biodégradables ne peuvent se transformer que dans certaines conditions. Une étude de Noreen Thomas (2010), spécialiste des matériaux à l'Université britannique de Loughborough, démontre que la vitesse de fragmentation de cette matière [plastique] dépend essentiellement de la chaleur ambiante et de la durée d'exposition à la lumière – et donc des facteurs environnementaux du milieu où il a été « déposé ». Le rapport indique que les fragments oxo-dégradables abandonnés à l'air libre se délitent en petits fragments dans un laps de temps compris entre deux et cinq ans. Après quoi la biodégradation de ces petits fragments est « très lente ».

présents dans notre environnement ne sont pas capables de réaliser la dégradation escomptée.

C'est sans doute par méconnaissance ou, parfois, en voulant limiter les coûts, que certains distributeurs choisissent des sacs moins « écologiques » plutôt que les sacs [réellement] compostables qui sont réalisés avec des biopolymères issus d'amidons.

L'étude de Noreen Thomas² indique que « Ces plastiques ne sont pas compostables, car leurs fragments dénaturent le compost au point de le rendre inutilisable. De plus, ces matériaux ne sont pas recyclables selon la méthode traditionnelle pour les plastiques car les additifs qui favorisent leur délitement corrompent aussi le produit recyclé ».

Dans un dossier « Avis sur les sacs d'emplètes » de Recyc-Québec (2007)³ il est mentionné que « Les plastiques peuvent être identifiés comme étant biodégradables sans nécessairement être compostables. Pour qu'ils soient compostables, ils doivent se biodégrader à un rythme comparable à celui des autres matières organiques compostables (feuilles, résidus alimentaires, etc.), sans générer de résidus qui peuvent affecter la qualité du compost ».

De par leur aspect, les dénominations et autres pictogrammes utilisés, certains sacs peuvent ressembler à ceux qui sont compostables, alors qu'ils ne le sont pas, et ainsi créer une véritable confusion dans la tête des utilisateurs.

L'arrivée des sacs compostables à Genève, pour la collecte des déchets de cuisine, démontre la volonté des autorités de limiter, voire supprimer, les polluants et micropolluants, notamment les fragments et autres particules de plastiques, présents depuis des années dans le composte de Genève. C'est ainsi une volonté heureuse et affirmée que de vouloir améliorer drastiquement la qualité écologique et économique des substrats produits.

Mes questions au Conseil d'Etat et à ses services, que je tiens à remercier par avance de leurs réponses, sont alors les suivantes :

1. Existe-t-il un suivi de la teneur en micropolluants, notamment des métaux lourds, dans les substrats de compost genevois ?

² Thomas, N., Clarke, J., McLauchlin, A. & Patrick, S. Assessing the Environmental Impacts of Oxo-degradable Plastics Across Their Life Cycle (DEFRA, 2010)

³ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/avis-sacs-emplettes.pdf>

2. *Le cas échéant, pour les métaux lourds, quelles sont les valeurs cibles et quelle est la situation actuelle ?*
3. *Existe-t-il un suivi de la teneur en matières non transformées, notamment des plastiques et de leurs fractions, dans les substrats de compost genevois ?*
4. *Le cas échéant, pour les plastiques, quelles sont les valeurs cibles et quelle est la situation actuelle ?*
5. *Quelles sont les qualités biologique et écotoxique reconnues du [substrat de] compost de Genève et quelle évolution de sa qualité peut être constatée dans cette phase de transition (2015-2017) ?*
6. *Quelle est la quantité de matière première collectée auprès des particuliers, voire des entreprises, et transformée pour cette phase de transition (2015-2017) ?*
7. *Où, comment (compostage/méthanisation) et en quelles quantités sont traités [nouveaux] volumes de matières premières collectées dans le canton ?*
8. *Quelles sont les filières de vente ou de valorisation [finale] des matières premières ainsi transformées (compost) et sous quelle forme ?*
9. *Est-ce qu'une plus-value économique et/ou de nouveaux débouchés sont réalisés, notamment de par l'augmentation quantitative et qualitative des substrats de compost genevois ?*
10. *Est-ce qu'une directive légale existe et, le cas échéant, est diffusée auprès des acteurs du commerce, afin d'éviter au maximum la vente, la distribution et l'usage de sacs plastiques qui pourraient être utilisés pour l'évacuation des déchets organiques, entrant ainsi et de façon malvenue dans un processus de compostage ? Sinon, le Conseil d'Etat envisage-t-il la diffusion d'une telle directive ?*
11. *Afin d'éviter l'introduction de polluants (métaux lourds) et/ou particules (plastiques) indésirables dans le compost genevois, est-ce qu'une communication active, à l'attention des distributeurs et autres utilisateurs de sacs biodégradables (non compostables) et oxo-[bio]dégradables, est réalisée et/ou prévue ?*